

# Délibération n° 5

Conseil municipal du 29 janvier 2010

## Aide exceptionnelle à Haïti – Soutien aux victimes du séisme – Approbation

*M. LE DEPUTE-MAIRE*

*donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Le 12 janvier dernier, la république d'Haïti a été durement touchée par un séisme de magnitude 7, localisé à proximité de la capitale Port-au-Prince, et qui a très fortement endommagé cette métropole de 2 millions d'habitants. Les pertes humaines, d'ores et déjà conséquentes, risquent d'être dramatiquement aggravées par les difficultés pour la population à accéder aux soins médicaux et aux services sanitaires de base.

A Nantes où les attaches avec Haïti sont historiquement et culturellement fortes, l'émotion a été très vive. La ville de Nantes, en concertation avec Nantes Métropole, a souhaité répondre à l'appel de la communauté haïtienne de Nantes et de son agglomération.

C'est pourquoi, pour marquer notre soutien aux populations durement éprouvées, il vous est proposé le versement d'une somme de 50 000 euros à l'association Médecins sans Frontières, imputée au chapitre 65, fonction 048.10 pour des actions d'urgence et de post-urgence au plus près des populations en détresse. C'est dans ce cadre que le projet de convention ci-joint est soumis à votre approbation (annexe1).

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention à l'association Médecins Sans Frontières pour un montant de 50 000 euros pour soutenir les populations haïtiennes sinistrées et autorise la signature du projet de convention qui s'y rapporte,
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010*